

livrée des gentilshommes soit de « taffetas rouge et blanc, qu'ils tiennent des bâtons blancs à la main ». Comme, au fond de ce procès, il y avait la cupidité des barons de Montaut ou de leurs successeurs, tentés par « la vaiselle d'argent et la mule », on accommoda à la somme de 5.000 francs. A ce prix, M. d'Apchon fut quitte d'un cérémonial qui, au premier abord, paraît surtout une corvée pour un gentilhomme condamné à faire le valet de pied¹. Il semble que M. de la Tour du Pin, archevêque d'Auch avant la Révolution, pût se soustraire aux obsessions de son opiniâtre vassal². Le dernier évêque de Dol, M. de Hercé, eut à lutter cinq heures, le jour de son installation, pour écarter l'intervention du sénéchal que le seigneur du Gage, obligé de faire en personne l'office de maître d'hôtel, s'il voulait en percevoir les profits, avait envoyé pour le représenter.

Il n'était pas facile de s'exempter de certaines contributions consacrées par un long usage. Jean IV de Bonzi, évêque de Béziers (1596-1621), voulut refuser le festin que les prélats avaient l'habitude de payer à leur entrée. Les consuls insistaient. Le parlement de Toulouse dut intervenir. Bonzi se contenta de verser 300 livres tournois, et la cité fut dispensée du cadeau qu'elle offrait au prélat. On comprend que les villes tinssent à ces repas qui offraient parfois à la population un régal véritablement pantagruélique. Les archives de Troyes attestent qu'au dîner d'inauguration de Louis Raguier, au xv^e siècle, dix-sept cuisiniers étaient préposés aux casseroles. Il ne fallut pas moins de cent trente marmitons pour tourner les rôtis³.

Bien que le temps eût aboli la plupart de ces coutumes extraordinaires, l'entrée du nouveau prélat dans sa ville

1. Cf. *Le procès de Mgr d'Apchon, archevêque d'Auch, avec le baron de Montaut*, par le comte de la Hire, *Revue de Gascogne*, t. XXIII, p. 77-114.

2. A Amiens, Félix Faure, fit également cesser, en 1654, un appareil qui coûtait fort cher. Parfois cependant, au lieu de donner, c'était aux nouveaux évêques à recevoir. Au commencement du seizième siècle, Jean de Foix avait été, sur la demande de Louis XII, nommé à dix-huit ans, par le chapitre, archevêque de Bordeaux. A sa prise de possession, il se fit donner une somme considérable d'argent, à titre de joyeux avènement, par le clergé séculier, les abbés et les religieux du diocèse.

3. CARRÉ, *L'enseignement secondaire à Troyes*, 1888, in-8, p. 29.

épiscopale fut toujours, jusqu'à la fin de l'ancien régime, un événement considérable. A peine la nouvelle de la nomination était-elle arrivée en province, qu'on s'entretenait, avec le plus vif intérêt, de l'illustration de sa naissance, de ses relations, de la carrière qu'il avait déjà parcourue et des espérances qu'il faisait concevoir. La curiosité, le devoir, le respect, les convenances, l'habitude, poussaient sur ses pas une foule immense, avide de contempler son nouveau pasteur. Toute la ville est sur pied. Le bourdon de la cathédrale sonne à toute volée, les cloches des églises et des couvents font entendre leur joyeux carillon. Les canons dont dispose la cité tirent sans relâche, mêlant leur voix retentissante au bruit des violons, des fifres et des tambours. C'est entouré d'une immense haie de soldats et de peuple, au milieu des drapeaux, des lumières, des vivats, des harangues sans nombre, que le prélat, escorté par le clergé, la noblesse des environs, les consuls en grand costume, arrive enfin à la cathédrale pour en prendre possession avec les cérémonies accoutumées¹. Souvent les procès-verbaux relatent que le nouvel évêque, jeune encore et de haute naissance, charma tout le monde par les grâces de sa personne, la distinction de ses manières et l'amabilité de son langage.

La réception des archevêques de Bordeaux mérite d'être particulièrement signalée. « Nous ne sommes que cérémonie », a dit Montaigne. C'était surtout vrai de la

1. Le cardinal de Bernis, nommé archevêque d'Alby, arriva dans sa ville épiscopale le 19 octobre 1762, vers midi et demi. La grosse cloche de l'Église Sainte-Cécile sonnait en branle par ordre du chapitre et les cloches de toute la ville l'accompagnaient. Les pièces de campagne appartenant à la commune tiraient des salves retentissantes. Des violons, des fifres et des tambours accueillaient l'archevêque à son entrée dans les murs, et sur les portes de la ville se dressait, en un cadre, l'écusson de ses armes. Les consuls, en robes mi-partie d'écarlate et de drap noir, doublées de satin blanc, le chaperon en tête, le manteau comtal aux épaules, le reçurent, lui offrirent les clefs et lui rendirent hommage suivant les termes réglés par Louis d'Amboise. A travers les rues, où les artisans en armes formaient la haie à côté des dragons du régiment du roi, le cardinal alla d'abord, d'après l'usage, à l'église Saint-Salvi où il fit sa prière; puis à la Besbia, où il reçut des consuls les clefs et la trompette de la ville, sous promesse de les rendre à la première réquisition. Bientôt arriva le chapitre de l'église métropolitaine et, après des harangues sans nombre, le jour de la prise de possession fut fixé à huitaine. Le soir, dix mille cent lampions, où brûlaient deux pleines comportes de suif furent allumés en signe de fête. Frédéric Masson, *Le cardinal de Bernis depuis son ministère (1758-1794)*, 1884, in-8, p. 49-50.

Gascogne et de la Guyenne, que l'auteur des *Essais* connaissait bien. Dans cet assaut de magnificence à l'arrivée des pontifes, les Bordelais, grâce à leur port, trouvaient moyen de se distinguer par un appareil extraordinaire. C'est par eau que le nouvel élu se rendait à sa ville épiscopale. Pour donner à la navigation une certaine durée, il s'embarquait soit au château de Lormont, soit à Blaye, dans un vaisseau de gala appelé *maison navale*.

Nous avons le procès-verbal de la traversée de Mgr de Maniban, en 1730. Les députés du chapitre, les jurats de Bordeaux s'étaient portés à sa rencontre jusqu'à Blaye. Le prélat leur dit gracieusement « qu'en prenant possession de sa personne, ils prenaient possession de son cœur ». En même temps, la « maison navale » était partie de Bordeaux avec ses quatre pilotes. Au moment venu et quand la marée fut favorable, le prélat se rendit au navire entouré des commissaires-jurats de la ville et des consuls de Blaye, que le cérémonial avait bien soin de placer, les premiers à sa droite, les seconds à sa gauche. Sur le vaisseau, il y eut des querelles de préséance au sujet des sièges à occuper auprès du prélat. Les chanoines de Saint-Seurin ne se croyaient pas assez rapprochés de lui. M. de Maniban se déclara incompetent pour trancher le différend. Il était tout entier à la beauté du spectacle et aux charmes d'une traversée favorisée par un temps splendide. « Le *brigantin* de la ville, qui voguait autour de la maison navale, dit le procès-verbal, faisait plaisir à l'archevêque, ainsi qu'il le fit connaître à MM. les commissaires-jurats. » On servit le dîner. Le prélat demanda à trinquer à la santé de MM. les jurats. Il leur devait cet honneur, car la ville de Bordeaux n'avait pas regardé à la dépense. Cette maison navale, si souvent chantée en vers latins et même français par les poètes de la ville, était décorée avec magnificence. Le compte du damas, des franges, galons d'or, des diverses étoffes de soie, montait à 8.506 livres 13 sols, plus les 960 livres du tapissier. Le vitrier avait reçu 150 livres; le peintre, le Raphaël du lieu, 500 livres; le chapelier lui-même, 646 livres 10 sols, pour « chapeaux bordés d'argent, fournis aux archers du

guet, pilotes et maîtres des bateaux ». Ce qui était mieux encore, c'étaient les 1.250 livres payées au traiteur pour le repas servi à « M. l'archevêque sur l'eau, et pour ceux donnés à MM. les jurats pendant leur séjour à Blaye ». A ce prix, on pouvait faire déguster au prélat les meilleurs vins du cru. Le total de la dépense s'éleva à 15.836 livres 10 sols, ce qui était une somme en 1730.

Cependant la maison navale voguait toujours. A l'approche de la ville, M. de Maniban voulut bien exprimer son admiration et s'écrier, raconte le procès-verbal, que ce qu'on lui avait dit de la beauté du port était encore au-dessous de la réalité. Sur l'ordre des jurats, tous les vaisseaux de la rade se rangent, pour laisser passer l'archevêque, et font « un double salut de leur canon. Un nombre infini de petits bateaux voltigent autour de la maison navale ». Enfin, le prélat met pied à terre au milieu d'un immense concours de peuple.

Malgré le pittoresque de la « maison navale », on est tenté de regretter la réception que la ville des temps anciens faisait à ses évêques. Où est le baron de Montferrand qui, en sa qualité de « premier baron du Bordelais », conduisait encore « par les resnes », en 1466, la haquenée blanche d'Artus de Montauban, pendant que quatre jurats soutenaient « le poêle sous lequel marchait le pontife », et que deux autres barons, l'un à droite, l'autre à gauche, lui tenaient les étriers? Où sont les deux seigneurs de Candale, porte-queue de la chape archiepiscopale de François de Mauny? Bien que le surplis et le bonnet du prélat fussent adjugés à ceux-ci après la cérémonie, et la haquenée blanche au baron de Montferrand, ces légers avantages, faits à de fiers vassaux, n'avaient pu sauver ce cérémonial d'un autre âge. La maison navale elle-même était condamnée à disparaître. En 1781, les jurats de Bordeaux n'envoyèrent que le *brigantin* à Champion de Cicé. Le prélat, « tout en convenant avec eux que le *brigantin* était plus commode et plus sûr, fit ses réserves, et exigea des jurats une déclaration pour la conservation de ses droits et pour ceux de ses successeurs ». Ces droits, ces usages, la Révolution allait les

détruire. En 1802, Mgr d'Aviau partit encore une fois de Lormont. C'est, croyons-nous, la dernière pompe navale qui ait marqué l'entrée des métropolitains de la seconde Aquitaine¹.

Le tableau des réceptions épiscopales que nous venons de présenter, donne une idée de la grandeur à laquelle s'étaient élevés les évêques de la vieille France. Ils furent véritablement, pendant des siècles, les premiers personnages de leur province. A la situation temporelle venait s'ajouter la majesté du pontife, qui transfigurait aux yeux du peuple l'élu de Dieu arrivant avec l'onction sainte. De là ces entrées triomphales qui mettent toute une ville en émoi, qui nous montrent les plus fiers barons inclinant leurs épaules sous la litière de l'évêque, ou conduisant sa haquenée par la bride. Le prélat lui-même a alors quelque chose de cet entrain, de cette allure guerrière que nous remarquons dans les démonstrations publiques. « Il chevauchera entouré de ses familiers et de ses domestiques », dit le vieux cérémonial des évêques. Que par humilité, il ne rejette point les honneurs dûs à son caractère et à sa situation. « Si quelque grand prince, ajoute le cérémonial, exprimait la volonté de suivre le cortège, l'évêque n'y devra consentir qu'après un moment de résistance; mais il n'aura garde de refuser d'une manière absolue cette marque de respect et de piété filiale. »

III

Que le prélat soit arrivé sur les épaules de ses barons, sur une mule, par la maison navale ou le brigantin, à cheval, à pied et même nu-pieds, comme cela se pratiqua

1. Cf. abbé CALLEN, *L'entrée solennelle des archevêques de Bordeaux*, 1883, in-8. — On veillait alors au cérémonial avec un soin jaloux. Dans une visite à Mgr de Maniban, le prélat n'ayant pas reconduit les jurats aussi loin que ses prédécesseurs, ils en firent l'observation dans une seconde visite où l'archevêque s'empressa de leur donner satisfaction. Le parlement de Bordeaux était moins empressé que les jurats auprès de ses nouveaux archevêques. Au xvii^e siècle, Charles de Grammont avait avisé de son arrivée la compagnie, en invitant « Messieurs d'icelle pour prendre leur réfection en sa maison archiépiscopale, à diner, souper, icelui jour et autre qu'à chacun d'eux plaira ». Le parlement ne se laissa pas tenter comme corps, et se contenta d'envoyer quatre conseillers.

longtemps à Laon et à Rouen¹, par exemple, le voilà en possession de son siège. Il s'agit maintenant de bien vivre avec ses nouveaux concitoyens. Le cours des âges lui avait apporté des dignités séculières et par suite des devoirs civiques, une situation et un rôle temporels qui donnaient à l'épiscopat français, avant la Révolution, un caractère particulier. Nous avons vu qu'un grand nombre de prélats étaient seigneurs de leur ville épiscopale. Si, à ce titre, ils ne battaient plus monnaie, comme plusieurs l'avaient fait au moyen âge, ils étaient souvent restés hauts, moyens et bas justiciers. Bien que la royauté eût tout absorbé, ces justices locales représentaient dans certaines provinces comme la Bretagne, des droits assez importants et onéreux pour les peuples. Nombre d'évêques confirmaient et ratifiaient le choix des maires ou consuls; c'est de leur prélat que ceux-ci recevaient les clefs de la ville, promettant de les rendre à toute réquisition. Ses officiers de justice présidaient le conseil de la commune. A son entrée en possession, les maires ou consuls² lui prêtaient serment et venaient, de temps en temps, lui renouveler leur hommage comme à leur seigneur temporel et spirituel. Bref, il était, dans certain pays, un quasi-souverain et, à Albi, les artisans se déclaraient « ses plus fidèles sujets³ ».

1. FARIN, *Histoire de Rouen*, t. I, 2^e part. p. 135. A Couserans, l'évêque était reçu par le vicomte de Couserans qui, au diner, était obligé de mettre les plats sur la table. Mais le sacristain de la cathédrale ôtait la chaussure à l'évêque pour le rappeler au sentiment d'humilité. Le prélat marchait déchaux, en rochet et camail. Cf. MANAUD DE BOISSE, *Panorama historique du Couserans*, 1886.

2. Les municipalités autres que celle de la ville épiscopale, se plaisaient aussi à rendre hommage à l'évêque. Les archives de la commune de Lombers portent : « 9 mars 1687, noble J. P. de Najac, sieur de la Bruyère, premier consul, expose au conseil général de la communauté, que Mgr l'archevêque d'Albi (le Goux de la Berchère) est arrivé depuis jeudi, et qu'il serait du devoir des habitants du présent Consulat d'aller audit Albi, pour faire la révérence audit Seigneur archevêque et l'assurer de la fidélité des habitants. Sur quoi on a délibéré d'une commune voix que, pour aller faire la révérence audit seigneur archevêque, sont députés : le sieur premier consul, etc. »

3. Voici la formule du serment qui fut prêté au cardinal de Bernis. « Je, consul, syndic et député de l'université et cité d'Alby, reconnais et confesse que vous, Révérendissime Père en Dieu, Monseigneur François Joachim de Pierre de Bernis, archevêque d'Alby, êtes seigneur spirituel et temporel de ladite cité, et vous promets et jure, touchant les quatre Evangiles de Dieu, le *Te igitur* et la croix, que toute universalité et chapitre d'icelle vous seront *loyaux et francs sujets*, et vous garderont et procureront vos droits, profits et honneurs, et éviteront vos dommages à notre pouvoir, et obéiront à vos commandements et à ceux de vos officiers; et si aucune chose savons contre vous, votre église et seigneurie,

A Châlons, l'évêque exigea jusqu'au XVIII^e siècle, que les assemblées de la ville se tinssent dans son palais et se réserva le droit de les présider. L'évêque d'Arras et l'archevêque de Cambrai nommaient, chaque année, deux échevins. Un intendant se plaint que l'évêque de Pamiers voulût avoir comme consuls « des gens de basse condition », pour mieux les dominer. En 1693, l'intendant de Lyon disait que jamais ses prédécesseurs n'avaient osé donner des ordres aux échevins du vivant de l'archevêque, M. de Villeroy.

Cette influence, ces droits ne s'exerçaient pas toujours sans difficulté. Il y avait une tendance dans la population à faire tomber des titres, des privilèges, une puissance, qui paraissaient surannés. Le vieil esprit communal, qui avait soulevé tant de villes au moyen âge se réveillait parfois au siècle de Louis XIV. Nous voyons, à cette époque, l'assemblée générale de Nîmes chercher à exclure l'évêque de ses réunions, l'échevinage d'Amiens refuser au prélat les présents ordinaires de bougie et de cire. Les bourgeois d'Albi luttent pendant dix ans contre leur évêque. On fait, de part et d'autre, saisir les fruits décimaux, le bétail. L'affaire est portée de juridiction en juridiction ; le parle-

nous y résisterons et vous le signifions par notre loyal message incontinent et sans délai. » Outre ce serment prêté à l'évêque à son entrée, les consuls d'Alby, revêtus de leurs manteaux et livrées consulaires, accompagnés des notables de la ville, parlant debout et non à genoux, venaient deux fois par an, le jour de Noël et le jour de *fructa*, présenter leur hommage à l'évêque. En voici les termes réglés depuis Louis I^{er} d'Amboise : « Monseigneur l'évêque, nous venons ici pour vous offrir et présenter les clefs de la ville et cité d'Alby, et vous reconnaître pour seigneur spirituel et temporel, dans laquelle vous avez toute justice haute, moyenne et basse ; et nous vous prions de vouloir bien maintenir et conserver nos anciennes libertés et privilèges écrits et non écrits, et prions Dieu qu'il vous donne les bonnes fêtes. » Les jours d'hommage, les consuls dinaient à la Biesbia, le dessert de la table appartenait aux prébendés et au bas chœur de Sainte-Cécile. On distribuait aux invités un millier de gimbettes ; on jetait au peuple, par les fenêtres, cinquante-quatre livres de dragées et les consuls offraient à l'église de Sainte-Cécile cinquante livres de cire. (Masson, *op. cit.* pages 41-49). La correspondance entre les archevêques d'Albi, souvent en voyage à Paris, et les consuls, nous montre ceux-ci leur écrivant pour les féliciter d'une heureuse arrivée, pour leur offrir les vœux de bonne année, pour les consulter sur les points d'administration. L'archevêque répond toujours avec bienveillance, remercie, assure la ville de sa protection, obtient en effet des secours en argent, donne enfin son avis sur le gouvernement de la cité. *Archives de la ville*. AA. 30-39. La ville d'Alby tenait d'un des évêques du moyen âge, Bernard de Castanet, ses armes, qui avaient pour devise : *Stat baculus, cigilatque leo, turresque tuetur*. L'archevêque était à ce point le seigneur de la ville, que ses comptes portent, en 1790, 60.000 livres pour l'acquisition de la mairie.

ment de Grenoble maintient à l'évêque le droit d'intervenir dans le choix des consuls ; tous les six, accompagnés des principaux habitants, sont obligés d'aller lui demander pardon. Au XVIII^e siècle, les magistrats de Cambrai eurent de grandes difficultés avec leur archevêque. Mgr de Choiseul-Stainville fit appel à son frère, le puissant ministre, pour reconquérir ses prérogatives de seigneur temporel. Il y réussit, malgré l'opposition de la cité. Au XVII^e siècle, Le Tellier, archevêque de Reims, avait aussi profité du crédit de son père et de son frère pour réduire les droits de la ville. En 1785, l'évêque de Grenoble, M. de Bonteville, annonça sa prochaine visite à la cathédrale et invita les consuls à lui rendre les honneurs du poêle. Protestation de ceux-ci, procès : le parlement donna raison au prélat. Mais, grâce à l'intervention de M. de Marcieu, les consuls furent dispensés de paraître à la cérémonie¹.

On voyait ces différends s'élever dans les plus humbles cités. Au XVIII^e siècle, un procès s'engagea entre M. Moreau, évêque de Vence, et le conseil communal, au sujet des remparts dont le prélat se disait le maître, en sa qualité de coseigneur de la ville avec le marquis de Vence. Les meneurs perdirent le procès, furent obligés de faire amende honorable au coseigneur et restèrent ulcérés de cette défaite. Le dernier évêque de Vence, Pisani de la Gaude, fut complimenté, à sa prise de possession, par maître André, lequel portait fièrement son épée comme maire de la ville et seigneur de Malvan. Un jour que Pisani de la Gaude lui avait donné un démenti au bureau de l'hôpital : « Pardon, Monseigneur, répondit maître André, je n'ai menti qu'une fois dans ma vie, c'est le jour de votre arrivée. » A Gap, au milieu du XVIII^e siècle, le premier consul, M. Barbier, ne craignit pas de faire appel à sa force musculaire pour obliger l'évêque, M. de Caritat de Condorcet, à accompagner le corps municipal jusqu'à la

1. *Arch. d'Albi*, CC, 331-334 ; FF, 158. — Albert BABEAU, *La ville sous l'ancien régime*, in-8, 1886, p. 178-179. — PRUD'HOMME, *Histoire de Grenoble*, in-8, p. 542. — En 1637, lors de l'entrée solennelle de M. de Daillon de Lude à Albi, les « sieurs consuls » s'étaient empressés de prendre le poêle pour « le porter sur sa personne » ; mais, quoique « cet honneur lui fût dû, il le refusa, disant qu'il n'était dû qu'à Dieu ». *Archives de la ville*.